

Renseignement technique AEAI N° 32416

Titulaire

Montana Bausysteme AG Durisolstrasse 11 5612 Villmergen Schweiz **Fabricant**

Montana Bausysteme AG 5612 Villmergen Schweiz

Groupe 208 - Toitures

Produit PANNEAUX SANDWICH MONTANATHERM EI30

Description Elément de toiture, noyau en mousse dure PIR injectée (PS=40kg/m3), recouvert des deux

côtés de tôle d'acier (E=0.45/0.63mm) sans espace vide, E=120mm

Utilisation REI 30

Portée Ltest=2000mm

Dimensionnement et construction selon instructions du requérant

Utilisation voir pages suivantes

Documentation Fires, Batizovce: Rapport d'essai 'FIRES-FR-123-22-AUNE' (10.06.2022), Rapport de

classification 'FIRES-CR-077-22-AUPE' (10.06.2022); Hersteller: Déclaration des

performances '400xxxxxx/0010' (30.09.2022)

Conditions d'essai EN 1363-1; EN 1365-2

Appréciation Classe de résistance au feu REI 30

Durée de validité 31.12.2027 Date d'édition 21.12.2022

Remplace l'attestation du -

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé Konrad Häusler



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Renseignement technique AEAI n° 32416 Requérant : Montana Bausysteme AG

Durée de validité : 31.12.2027 Date d'édition : 21.12.2022

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de planchers et toitures est indiqué dans la norme EN 1365-2:2014, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

Les résultats d'essai sont directement applicables à un plancher ou une toiture similaire non soumis(e) à essai sous réserve que ce qui suit soit vérifié:

a) en ce qui concerne l'élément structural du bâtiment

Lorsqu'ils sont calculés sur la même base que la charge d'essai, les moments et les efforts de cisaillement maximaux ne doivent pas être supérieurs à ceux de l'essai.

d) en ce qui concerne l'inclinaison des toitures

Pour les toitures à charpente chevronnée, l'inclinaison de l'élément inférieur (membrure) est égale à celle de l'essai avec une tolérance de ± 5°.

l'inclinaison des toitures en pointe ou à une seule pente doit présenter les valeurs suivantes:

• Test avec 0-10° => Inclinaison 0° à 15°